

# Agir avec l'ACAT

Pour un monde sans torture ni peine de mort

## ÉDITORIAL



IMAGE : ACAT-Suisse

*Chères et chers membres de l'ACAT,*

**A**près tous ces mois passés entre quatre murs, la fête des 40 ans de l'ACAT-Suisse, le 12 septembre, nous a fait un bien immense. Vous en trouverez une petite rétrospective aux pages 4 et 5. Cette belle fête nous a cependant aussi laissés songeurs : le monde est-il devenu plus humain qu'en 1981, année de fondation de l'ACAT-Suisse ? Nous sommes en 2021 mais il y a par exemple, en République démocratique du Congo, des victimes de violences qui attendent réparation et justice depuis 20 ans déjà. Notre aspiration à un monde sans torture ni peine de mort n'est-elle donc qu'une utopie ?

La question est superflue. Tout comme les personnes qui ont fondé l'ACAT, nous le disons encore aujourd'hui : hausser les épaules n'est pas une option. Dès lors, nous nous attelons à la tâche – ensemble. Ce mois-ci, nous écrivons au président de la République démocratique du Congo (page 2). Et le Secrétariat a lui aussi œuvré très activement pour le respect des droits humains ces derniers mois, par exemple dans sa lutte tenace contre l'exposition « Körperwelten » à Zurich (page 3).

Notre union fait notre force. Nous ne cesserons jamais de nous laisser guider par notre aspiration à un monde sans torture ni peine de mort. Je vous souhaite une bonne lecture !

Katleen De Beukeleer  
Responsable campagnes & communication

## CAMPAGNES

### Les femmes et la peine de mort

Cette année, le thème de la Journée mondiale contre la peine de mort (10 octobre) est : « Les femmes et la peine de mort, une réalité invisible ». Vous pouvez télécharger le **matériel de campagne** en français sur le site de la *Coalition mondiale contre la peine de mort* :

→ [worldcoalition.org/fr](http://worldcoalition.org/fr).

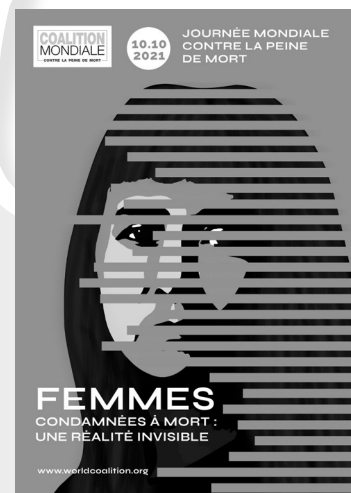


IMAGE : Coalition mondiale contre la peine de mort

L'ACAT-Suisse ne prépare plus son propre dossier pour la journée du 10 octobre.

### Qatar 2022

De graves violations des droits humains empêchent de se réjouir : cette année, pour la **Journée des droits de l'homme**, nous nous pencherons sur la Coupe du monde de football 2022 au Qatar. Le dossier de campagne vous parviendra prochainement. KDB



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

# Justice et réparation pour les victimes de Kisangani

Entre le 5 et le 10 juin 2000, la « guerre des six jours » fait plus de mille morts à Kisangani et dans ses environs. Depuis plus de vingt ans, des victimes de cette ville de la République démocratique du Congo (RDC) demandent réparation et justice.



Image tirée de la bande d'annonce du documentaire « En route pour le milliard »

La seconde guerre du Congo débute en 1998 et voit s'affronter sept pays africains jusqu'en 2003. Une partie importante de l'est de la RDC est contrôlée par des groupes rebelles congolais et leurs alliés étrangers. La ville de Kisangani, située dans la Province orientale, occupe une position militaire stratégique au carrefour du fleuve Congo et des rivières Tshopo et Lindi. Elle abrite aussi un commerce lucratif de diamants et d'or.

En août 1999, la crise entre le Rwanda et l'Ouganda pour le contrôle de Kisangani dégénère en conflit ouvert. Entre le 5 et le 10 juin 2000, c'est la « guerre des six jours » : les deux camps se livrent à des « attaques indiscriminées à l'arme lourde, tuant entre 244 et 760 civils et en blessant plus de 1000 » indique le Rapport Mapping des Nations unies. Les associations locales parlent de plus de 1000 morts et de 6600 obus tirés, provoquant

la destruction d'au moins 800 bâtiments, dont la cathédrale. Des milliers de personnes fuient la ville.

### Lutter contre l'oubli

Vingt et un ans plus tard, de nombreux blessés vivent avec un handicap physique et psychologique, d'autres ont perdu des membres de leur famille et vivent avec ce traumatisme ancien. Des dirigeants congolais, dont certains sont en poste aujourd'hui, ont participé à ces affrontements et en ont tiré parti. Les stigmates de cette guerre restent visibles dans la ville, sans que les autorités n'aient, jusqu'à ce jour, édifié le moindre mémorial pour les victimes de ces crimes de guerre. Des collectifs de victimes se mobilisent pour que ce drame soit officiellement reconnu et pour obtenir justice et réparation. Le cinéaste Dieudonné Hamadi, dans son film « En route pour le milliard », lutte contre l'amnésie et met en lumière le combat de ces victimes. Ce documentaire, dont l'ACAT-France est partenaire, a été plusieurs fois primé\*. Après des décennies de déni et de silence, il est temps que la reconstruction et la réhabilitation adviennent pour Kisangani et ses habitants.

SOURCE : ACAT-France

\* sortie en France et en Suisse en automne 2021



Dans la lettre d'intervention, les plus vives préoccupations sont transmises au président de la RDC quant à l'absence de justice et de réparation à la suite des crimes de guerre commis à Kisangani et ses environs entre 1998 et 2002. Les victimes attendent un soutien de leurs représentants. Il est ainsi demandé au président de la RDC d'ordonner que la justice enquête enfin sur les responsabilités des auteurs, poursuive et juge ces derniers, et accorde réparation aux victimes concernées et/ou à leur famille. Il est rappelé que la RDC est notamment Partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et à la Convention de l'ONU contre la torture (CAT), traités qu'elle doit respecter. La Convention contre la torture instaure pour les victimes un droit à réparation, indemnisation et réadaptation de la part de l'État responsable des actes commis.

### Lettre au président de la RDC

SEM Félix-Antoine Tshisekedi  
Tshilombo  
Président de la République  
Secrétariat du Cabinet  
du Chef de l'État  
Palais de la Nation  
Avenue roi Baudouin  
Kinshasa – Gombe, BP 201 Kin 1  
République démocratique du Congo (RDC)

Port : 2.00 fr. (courrier A)

Twitter : @Presidence\_RDC

### Copie à l'ambassade de la RDC en Suisse

Ambassade de la République  
démocratique du Congo  
Chancellerie  
Case postale 2235  
3001 Berne

Port : 1.00 fr. (courrier A)

Email : rdcambassy@bluewin.ch

Délai d'intervention :  
**30 octobre 2021.**  
**Merci beaucoup !**

## Bonnes nouvelles

### BÉLARUS

Fin avril 2021, les jeunes frères **Stanislau et Illia Kostseu** ont obtenu le pardon du président du Bélarus. La mère des deux garçons l'a appris via l'administration de la prison. L'information a été confirmée par l'ONG *Viasna*. La sentence des deux



frères a été commuée en prison à vie. Le 22 mai 2020, la Cour suprême avait confirmé leur condamnation à mort pour le meurtre d'une de leurs ex-enseignantes. L'enfance très difficile des frères Kostseu avait certainement joué un rôle

alors qu'ils étaient mineurs. Ils avaient ensuite exprimé de profonds regrets et demandé la grâce du président. L'ACAT-Suisse et ses membres avaient plaidé leur cause auprès du président Loukachenko lors de la campagne du 10 octobre 2020.

SOURCE : Viasna Center • Campagne 10 oct. 2020

IMAGE : tut.by

## Mauvaises nouvelles

### CHINE

L'état de santé de **Zhang Zhan** s'est dégradé suite à une grève de la faim qu'elle a observée en prison. Elle a dû être transférée dans un hôpital pénitentiaire de la fin juillet au 11 août 2021. Elle a ensuite été ramenée à la prison pour femmes de Shanghai. Ancienne avocate, Zhang Zhan est une journaliste-citoyenne active sur les réseaux sociaux en Chine. En février 2020, elle s'était rendue à Wuhan avec d'autres activistes pour enquêter sur la situation de confinement. Ses images ont donné un rare aperçu des conditions sanitaires très précaires dans la première ville du monde touchée par le coronavirus. Zhang Zhan rendait aussi compte de l'arrestation d'autres jour-

nalistes et du harcèlement subi par des familles ayant témoigné. Ses reportages lui ont valu d'être arrêtée et emprisonnée.

SOURCE : OMCT-FIDH • NdV 2021



IMAGE : Worldify sur Youtube (capture d'écran)

#### Abréviations :

NdV : Nuit des veilleurs

## « Körperwelten » : pas d'interdiction

L'exposition « Körperwelten » de corps plastinés du tristement célèbre Dr Gunther von Hagens s'est tenue à Zürich en été 2021. La manifestation met en scène des corps humains conservés à l'aide de la technique dite de plastination. Ces expositions, développées par le Dr von Hagens dans les années 90, posent de graves problèmes éthiques et juridiques. La question principale est de savoir si les personnes décédées ou leur famille ont donné leur consentement à ce que les corps soient exposés, et ce dans des événements commerciaux. De très sérieuses études, enquêtes et expertises menées sur une vingtaine d'années par d'éminents spécialistes ont conclu qu'une partie de ces corps sont vraisemblablement ceux de membres de minorités persécutées par le régime chinois. Tibétains, Ouïghours, chrétiens ou adeptes du mouvement Falun Gong seraient victimes d'un vaste trafic d'organes orchestré par la Chine.

**L'ACAT-Suisse a déposé une dénonciation pénale contre l'exposition de Zurich. Étonnamment, ni le ministère public, ni la ville, ni le canton de Zurich n'ont trouvé à redire à cet événement.** Le ministère public prétend que les autorités pénales suisses ne sont pas compétentes en la matière ; la ville et le canton avancent que ces manifestations ne sont pas soumises à une réglementation particulière. **Cela est choquant**, alors qu'en 2018, grâce à l'ACAT-Suisse, une exposition similaire a été interdite par la ville de Lausanne et poursuivie par la justice bernoise. Un procès aura d'ailleurs bientôt lieu à Berne. L'ACAT-Suisse va continuer à se battre pour que de telles expositions soient définitivement bannies de Suisse. DJ

## Lettre ouverte de Libereco à Nestlé

Avec le soutien de l'ACAT-Suisse et d'autres associations, l'ONG *Libereco* (lphr.org) a publié fin juin une lettre ouverte enjoignant à la multinationale Nestlé de cesser la publication de spots publicitaires sur les chaînes de télévision étatiques du Bélarus. L'apport financier qui en résulte ne fait que soutenir le régime en place à Minsk, favorisant la féroce répression lancée contre la société civile depuis les élections de l'été 2020. Nestlé s'est entretenue avec *Libereco*, mais reste réticente à changer sa pratique. DJ

# Retour sur les 40 ans de l'ACAT-Suisse

Le coup d'envoi de la prochaine décennie a été donné : le 12 septembre, la fête des 40 ans de l'ACAT-Suisse a été marquée par le soleil, la chaleur, la musique et l'amitié.

La célébration s'est tenue à l'église française de Berne, une église colorée respirant la douceur. Un lieu où l'on se sent rempli d'espoir, comme devaient se sentir les personnes qui y ont fondé l'ACAT-Suisse en 1981. Nous avons eu la joie d'y vivre une magnifique célébration avec la communauté de la paroisse française. Yavuz Binbay nous a fait l'honneur de partager personnellement avec nous son vécu de survivant de la torture et de fondateur et directeur de SOHRAM. Ensuite, l'apéritif et le buffet ont été l'occasion d'échanger de nombreux souvenirs et projets d'avenir.



Un grand merci à tous ceux qui étaient avec nous sur place ou en pensée. Nous remercions tout particulièrement le pasteur Olivier Schopfer, le quatuor Caramujo et l'organiste Antonio García.

Vous trouverez des **photos de la fête ainsi qu'une sélection des textes lus lors de la célébration** sur [www.acat.ch](http://www.acat.ch).  
KDB





## NOUVELLES DU SECRÉTARIAT

### Changement au sein du Secrétariat

Après 4 ans et demi de travail très engagé, Dominique Joris quittera malheureusement notre équipe au 31 octobre. Premier juriste employé par l'ACAT-Suisse, Dominique a déployé ses compétences avec une grande motivation pour développer le volet des rapports alternatifs auprès des instances de l'ONU. De tels rapports établissent, du point de vue des ONG, comment la Suisse respecte les conventions liées aux droits humains et où des lacunes demeurent. Le domaine « Focus droits humains en Suisse » était aussi très important pour Dominique, qui s'est investi sans ménager ses efforts pour les personnes en quête de conseils, mais aussi pour la création de liens et la coordination entre les ONG. Pour tout cela et pour son engagement dans la coordination des appels urgents entre les ACAT européennes, nous lui sommes extrêmement reconnaissants. Son côté pince-sans-rire et le plaisir de travailler avec lui vont nous manquer. Merci pour tout et bonne suite à toi, Dominique ! BR



IMAGE : ACAT-Suisse

Vous trouverez l'annonce pour le poste à repourvoir de Dominique Joris sur [www.acat.ch](http://www.acat.ch).

## « Nous prions pour vous »

26 juin, Journée internationale de soutien aux victimes de la torture :

Malgré les restrictions toujours en vigueur dans le contexte de la pandémie, de nombreuses personnes en Suisse ont participé cette année encore à la chaîne internationale de prières, et écrit des messages de soutien à des victimes de la torture. Nous avons beaucoup apprécié les nouvelles et les photos que vous nous avez fait parvenir au sujet de vos événements.



La Nuit des Veilleurs 2021 à Charmey  
(IMAGE : groupe ACAT de la Vallée de la Jogne)

Les membres de l'ACAT de **Winterthur** ont préparé des intercessions pour les victimes de la torture pour les offices religieux des 19 et 20 juin à l'église Saints-Pierre-et-Paul. Des bougies ont été allumées pour les victimes.

À **Buochs**, il y a eu une veillée de prière de l'ACAT pour les victimes de la torture. Tout le monde a été invité à une prière silencieuse.

À **Onex**, la COTMEC (Commission tiers-monde de l'Église catholique) a organisé une Nuit des Veilleurs le 26 juin. Cet événement a eu lieu à l'église St-Martin.

Le groupe ACAT Vallée de la Jogne a organisé une Nuit des Veilleurs à la chapelle des Arses à **Charmey** le 26 juin.

La communauté résidentielle « Münsterhüsli » de **Bâle** a prié pour les victimes de torture trois soirs durant la semaine du 26 juin, et leur a écrit de brèves lettres.

À **Romainmôtier**, les membres de l'ACAT ont rédigé une intercession personnalisée pour chaque victime de torture présentée dans la brochure. Ils ont également allumé des bougies en leur faveur, qu'ils ont placées dans le chœur pendant l'office des vêpres.

Les groupes ACAT de l'Ouest lausannois et de Lausanne-Les Bergières ont organisé une veillée de prière nocturne à l'église réformée de **Chavannes-Epenex** le 26 juin.

Le soir du 25 juin, le groupe ACAT de l'UP St-Joseph a organisé une Nuit des Veilleurs ouverte à toutes et tous à l'église de **Villars-sur-Glâne**.

Notre ancienne présidente Elisabeth Miescher rapporte qu'elle a tenu une veillée pour les victimes de la torture à son domicile de **Riehen**, près de Bâle, le 26 juin de 20h à minuit.

Une Nuit des Veilleurs a également eu lieu à l'église réformée de **Sion** dans la nuit du 25 juin.



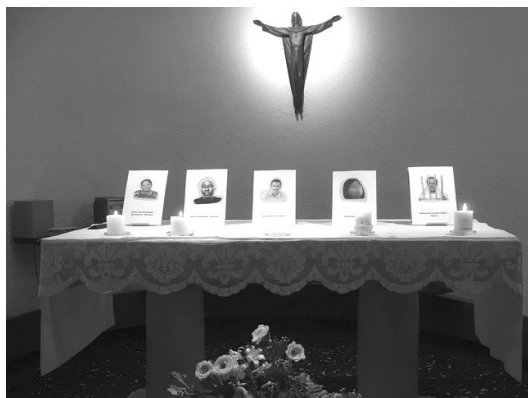
Chavannes-Epenex  
(IMAGE : groupe ACAT de l'Ouest lausannois)

À **Martigny**, le témoignage de Jeff Roux, aumônier de prison, a ouvert la Nuit des Veilleurs du 26 juin, suivi d'un temps de prières et de sensibilisation envers les victimes de la torture à la chapelle de la Bâtiaz jusqu'à 7 heures du matin.

Le groupe ACAT d'**Ittigen** a organisé une veillée de prière tard dans la soirée du 26 juin à l'église réformée Casappella de Worblaufen. Un membre du groupe avait préparé une liturgie avec des prières et des chants de Taizé. Le groupe a prié pour les cinq prisonnier.e.s présenté.e.s dans la brochure et a signé des cartes de fleurs avec des textes qui pourraient donner un peu de joie aux prisonnier.e.s. Pour Ramy Kamel (Égypte), qui n'a pas pu être contacté directement, ils ont écrit une carte avec une photo de lui, et une prière d'Elisabeth Miescher, ancienne présidente de l'ACAT. Les membres du groupe ont pu emporter cette carte chez eux pour se souvenir de Ramy Kamel et prier pour lui. Pour les cinq prisonnier.e.s, le groupe a allumé une bougie et affiché une photo agrandie.



Charmey  
(IMAGE : groupe ACAT de la Vallée de la Jogne)



Onex  
(IMAGE : Commission tiers-monde de l'Église catholique)

Des célébrations ont également eu lieu à **Diyarbakir**, en Turquie, le 26 juin. Notre partenaire SOHRAM, disposant d'un centre de réhabilitation pour les victimes de la guerre, de la torture et de la violence, a organisé une veillée de prières dans la mosquée et l'église de Diyarbakir. Tout en apportant un soutien spirituel aux victimes de la torture, SOHRAM promeut le dialogue interconfessionnel dans la région. SOHRAM a également proposé des séminaires sur la prévention de la torture, la réhabilitation des victimes de torture et de violence, et les droits humains. Le

traditionnel pique-nique du 26 juin, auquel SOHRAM invite toujours les victimes de la torture et de la guerre, a malheureusement dû être annulé en raison de la pandémie. En particulier pour les réfugiés syriens et leurs familles, le pique-nique offre généralement l'occasion d'oublier, le temps d'une journée, toutes les violences qu'ils ont subies. KDB



Le 26 juin à Diyarbakir, Turquie : des séminaires sur la prévention de la torture  
(IMAGE : SOHRAM)

## Cadeau du ciel

L'ange est généreux : il offre à l'ACAT-Suisse dix billets de mille francs.

L'ange a confiance dans la Poste et l'humanité : il glisse la somme dans une enveloppe affranchie.

C'est que l'ange est discret : il veut rester anonyme.

Tout de même, l'ange est espiègle : il écrit une carte d'accompagnement.

Le message s'ouvre sur les mots « Cadeau du ciel ! » : l'ange ne manque pas d'humour.

L'ange remercie l'ACAT-Suisse pour son engagement : il nous fait du bien.

Merci, donc, à cet ange : il se revendique de Jésus qui, lui, connaît son nom.

ChM

## Adieu Susi

« Partout où l'empathie et le secours humain sont à l'œuvre, nous aimons notre prochain selon le commandement de Jésus et notre monde devient un tout petit peu plus juste et paisible. Il y a encore beaucoup à faire... »

Cette citation de Susanne Zbären-Lüthi figure dans son annonce nécrologique. Elle témoigne du feu intérieur qui a nourri l'engagement de l'ancienne Secrétaire générale de l'ACAT-Suisse jusqu'à un âge avancé. À la fois d'une grande force et d'une grande sensibilité, Susanne se laissait toucher par le destin de ses frères et sœurs en détresse. Dans son travail bénévole pour l'ACAT et pour SOHRAM, elle n'a cessé de convaincre d'autres personnes de la nécessité de s'en-

gager contre la torture et pour ses victimes. Elle a su aborder courageusement des personnes-clés susceptibles d'apporter leur aide et les gagner aux causes qu'elle défendait. Même après m'avoir confié la direction du Secrétariat de l'ACAT-Suisse en juin 2000, « Susi » est restée très liée à notre association.

Le 30 juin 2021, Susanne Zbären est décédée à son domicile de Maloja dans sa 90<sup>e</sup> année. Son grand cœur et sa façon d'incarner l'amour du prochain resteront pour moi un exemple. BR



IMAGE : famille Zbären

**Heureux êtes-vous  
si la faim et la soif de la justice gardent leur brûlure au fond de vous !  
Alors s'ouvrira la porte de votre cœur aux gestes qui relèvent,  
et vous aussi vous serez relevé.e.s.**

d'après C. Bernard

## IMPRESSUM

**Éditrice** ACAT-Suisse • **Rédaction** Ruth Blum, Katleen De Beukeleer (KDB, coordination, k.debeukeleer@acat.ch), Dominique Joris (DJ, appels urgents, d.joris@acat.ch), Christine Morerod (ChM), Bettina Ryser (BR) • **Conception** Katleen De Beukeleer  
**Traduction** Solenne Rocher • **Impression** Funke Lettershop AG, Zollikofen • **Prochaine édition** fin novembre 2021

**ACAT-Suisse** – Action des chrétiens pour l'abolition de la torture  
Speichergasse 29 • Case postale • CH-3001 Berne  
Tél. +41 (0)31 312 20 44 • www.acat.ch • info@acat.ch  
IBAN : CH 16 0900 0000 1203 9693 7



**Votre don en  
bonnes mains.**